



PHILIPS

Airfryer

Action

Des fritures
plus saines,
à l'air

20€
remboursés
sur tous les
modèles Airfryer*

- Jusqu'à 80% de matières grasses en moins**
- Facile d'entretien
- Pas d'odeurs persistantes de friture



* Voir les conditions de l'action à l'intérieur

** Frites fraîches de la friteuse Airfryer comparées aux frites fraîches cuites dans une friteuse traditionnelle de Philips

Comment recevoir un remboursement de 20€ ?

Attention: Lors de l'enregistrement, vous devrez envoyer une photo / une version numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.

Étape 1 : Rendez-vous sur www.philips.be/actions et cliquez sur l'action concernée.

Étape 2 : Puis remplissez le formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, vous devrez envoyer une photo/une version numérisée de la preuve d'achat et du code-barres.

Étape 3 : Après approbation de tous les documents ci-dessus, nous nous efforcerons de verser le montant du remboursement sur votre compte bancaire dans les 8 semaines.

Vous pouvez également envoyer une copie de la preuve d'achat et le code-barres original (!) complet de l'emballage par la poste. Dans ce cas, envoyez les documents en question ainsi que le mail de confirmation que vous recevez après l'inscription à :

Philips Personal Health
Boîte postale 81
3900 Overpelt
Belgique



HD9621/90

Conditions de l'action :

- Cette action est uniquement valable pour les achats effectués par des consommateurs en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg chez Carrefour dans la période du 20-08-2018 au 02-09-2018 inclus
- Cette action n'est valable que pour les numéros de référence ci-contre
- Philips n'accepte que 3 inscriptions par participant pour cette action
- Les envois complets doivent nous parvenir au plus tard le 16-09-2018
- En cas d'envoi des documents requis par la poste, le cachet de la poste fait foi pour la date d'envoi officielle
- Les envois incomplets et insuffisamment affranchis ne sont pas acceptés
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions et/ou offres
- Le montant vous sera versé par virement bancaire uniquement
- Vous êtes invité à conserver l'original de votre preuve d'achat à des fins de garantie
- Le participant à cette action doit être majeur. Pas encore majeur ? Demandez à votre parent ou à votre responsable légal de procéder à l'inscription.

Vous trouverez plus d'informations et la liste des magasins participants en surfant sur

www.philips.be/actions ou en appelant la ligne Consommateurs :

Belgique : 027 007260 (tarification locale) Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale)

 twitter.com/PhilipsBeLux  facebook.com/PhilipsBelux



Philips décline toute responsabilité à l'égard de retards ou d'embarras lors de l'exécution de cette action et qui seraient indépendants de sa volonté. Cette action est organisée par Philips Belgium N.V. Pour toute question ou remarque, adressez-vous à la ligne Consommateurs Philips. Pour la Belgique : 027 007260 (tarification locale). Pour le Grand-Duché de Luxembourg : 24871095 (tarification locale). Vos données personnelles seront traitées afin de permettre le traitement de votre retour. Philips applique dans ce contexte une politique de respect des données privées que vous pouvez trouver à l'adresse www.philips.be/privacypolicy
Editeur responsable: Frank Dendas, rue des Deux Gares 80, 1070 BRUXELLES

www.philips.be